

Livret d'accueil du bénéficiaire de bilan de compétences



Bienvenue !



Bienvenue au sein de DIADEM CORP. Vous allez mener un bilan de compétences avec l'un de nos consultants et nous vous en remercions.

Notre équipe est à votre écoute.

Vous pouvez nous joindre :

Téléphone : 01 85 08 61 97

Mail : info@diadem-training.com

Directeur / référent pédagogique

Personne en charge du contenu des formations et de l'animation des équipes de formateurs.

Maxime COIGNARD : info@diadem-consulting.com

Chargé de projet bilan de compétences

Maxime COIGNARD : info@diadem-consulting.com

Référent administratif et qualité

Personne en charge de la gestion administrative des actions de formation et des bilans de compétences de la relation avec les clients et les stagiaires.

Philip NESMES : philip@diadem-training.com

Référent handicap

Personne ayant un rôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'apprentissage du stagiaire.

Philip NESMES : philip@diadem-training.com

Dans ce livret

Vous trouverez des informations sur notre entreprise et toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de votre bilan de compétences :

1. Présentation de DIADEM CORP.
2. Approche pédagogique
3. Démarche qualité
4. Accessibilité handicap
5. Organisation pratique



1. Présentation de DIADEM CORP

Notre activité

Cabinet en Ressources Humaines, centre de formation et de bilans de compétences, DIADEM CORP **accompagne depuis 2014 les équipes et les hommes**, dans le respect de leur diversité et de leurs valeurs, sur des domaines essentiels comme le développement des compétences, le management, les soft skills.

Il s'appuie sur une équipe de consultants, experts dans leur domaine, qui pratiquent une pédagogie alliant la posture « coach », le travail collaboratif et l'approche expérientielle.

Notre équipe

Une équipe « support » et consultants-formateurs issus de l'entreprise avec des expertises pluridisciplinaires (coachs certifiés, anciens dirigeants d'entreprises, anciens RH ...) ; ils sont formés à nos méthodes, et partagent notre éthique et nos valeurs.

Ils ont été **formés** en Ressources Humaines, **maîtrisent** les techniques de management et d'**animation d'équipe** et exercent depuis plus de cinq ans en tant que consultant-formateur.

Ils sont pour la plupart **coachs certifiés avec la maîtrise d'un inventaire de personnalité** (MBTI, Process Com ou en Analyse Transactionnelle...), experts dans la gestion de la relation et ont mené un travail de développement personnel d'au moins deux ans.

Notre offre « Bilan de compétences »

Nous proposons 2 types de bilans de compétences :

- **Des bilans de compétences s'adressant principalement aux salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi**, qui souhaitent souvent le mener « hors temps de travail » et le financent principalement via leur compte CPF.
- **Des bilans de compétences initiés par l'employeur**, qui les proposent à leurs salariés pour répondre à des problématiques particulières : adaptation de poste de travail dans le cadre d'une problématique de santé / handicap, ajustement d'un poste senior et réflexion sur un projet pour « l'après », évolution professionnelle en interne ou départ accompagné.

Nos autres actions de formation

Celles-ci se déclinent sous différentes formes :

- **Formations courtes** (1 à 3 jours), proposées sur la base d'un catalogue de formation issu de nos expertises clés, et ajustables à des situations professionnelles particulières.
- **Formations « sur mesure »**, dispensées en intra-entreprise, pour répondre aux besoins de formation spécifiques des équipes.
- **Temps d'analyses de pratique**, en intra-établissement ou inter-établissement d'un même groupement.

Toutes nos actions peuvent être dispensées en présentiel ou en distanciel, en fonction des demandes spécifiques du client.

Nos ressources

DIADEM CORP met à disposition des bénéficiaires du matériel et des ressources, pour un déroulement optimal de l'accompagnement :

- Plateforme visioconférence ZOOM
- Plateforme ALCHEMER
- Tests psychotechniques
- Ressources documentaires
- Supports pédagogiques



2. Approche pédagogique

Notre approche

Les séances sont menées par un consultant expert, également coach, qui permettent au bénéficiaire d'analyser en profondeur son parcours et de faire émerger ses propres solutions, pour en favoriser la mise en œuvre.

Son approche se base principalement sur des échanges verbaux à partir de questionnements, de reformulations, d'associations, de recadrages et de confrontations, d'éclairages sur les processus relationnels...

Cet accompagnement est initié par un inventaire de personnalité ©MBTI issu des typologies de Jung, pour permettre au bénéficiaire de mieux se connaître et de confronter efficacement son projet à son profil personnel, ses aspirations profondes.

Il est complété par une réflexion personnelle en amont à partir de nos différents outils.

Un support de bilan (Carnet de bord) lui est transmis ensuite, qui sert d'outil de préparation préalable aux rendez-vous et de guide de travail en intersession.

Les outils mobilisés

- Le Carnet de Bord : permettant de formaliser les activités réalisées et le suivi de l'évolution
- MBTI : identification de sa personnalité
- Travail à partir d'une réflexion personnelle du bénéficiaire sur son "système de valeurs" et "ses motivations par rapport au travail"
- RIASEC : test d'intérêts issu de la typologie de HOLLAND, pour confirmer ses centres d'intérêt et de motivation, au regard de son projet (le cas échéant)
- QVP, pour faire émerger ses valeurs professionnelles (le cas échéant)
- Tableau d' « Analyse de formation »
- Tableau d' « Analyse de parcours »
- Identification de ses réalisations probantes pour identifier ses points forts et sources de satisfaction à partir d'outils internes.
- Etablissement d'un inventaire de compétences à partir d'outils internes
- Interviews de professionnels, recherches documentaires
- Le Document de Synthèse : permettant de formaliser les éléments concourant à la réalisation du projet

En fin de bilan, le consultant remet au bénéficiaire sa synthèse complétée par les résultats de ses tests.

3. Démarche qualité

Respect des obligations légales

Nos bilans de compétences sont réalisés en conformité avec les textes du code du travail, notamment les articles L6313-4, R.6313-4 à R.6313-8, Décret n°2018-1330 du 28/12/2018, ceux concernant l'information des stagiaires (L. 6353-8 et L6353-3) et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, R. 6352-1 à R. 6352-14).

Démarche qualité

Le cabinet DIADEM CORP est engagé dans **une démarche qualité interne**, qui régit les conditions de déroulement des prestations « formation » et « bilan de compétences », le niveau de qualité attendu, le type d'information mis en place, le respect des bonnes pratiques pour la gestion d'une prestation.

Les consultants-formateurs de DIADEM CORP sont tous signataires de cette charte.

Elle garantit notamment les principes de respect, de consentement, de confidentialité et de neutralité pour établir avec la personne accompagnée une relation permettant à celle-ci d'être actrice et responsable de son bilan.

Depuis février 2018, DIADEM CORP est référencé **DATADOCK** dans le cadre du décret qualité du 30 juin 2015, ce qui nous engage à respecter les 6 critères qualité définis par la loi à savoir :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé.
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations.
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Ces 6 critères se déclinent en 21 indicateurs, illustrés par des éléments de preuve.

Depuis avril 2022, DIADEM CORP est certifié **QUALIOPI** pour la catégorie : **Actions de formation** dans le cadre du décret qualité n° 2019-565 du 06 juin 2019, ce qui nous engage à respecter les 7 critères qualité définis par la loi à savoir :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Ces 7 critères se déclinent en 32 indicateurs, illustrés par des éléments de preuve.

DIADEM CORP est actuellement **engagé dans la nouvelle démarche de certification qualité QUALIOPI**, concernant les centres de bilans de compétences. Cette certification est nécessaire, pour vous permettre de continuer à accéder aux financements légaux et conventionnels de la formation professionnelle, dans le cadre de nos prestations de bilan de compétences.

4. Accessibilité handicap

En tant qu'organisme de formation et centre de bilans de compétences, nous nous devons de pouvoir renseigner, accueillir accompagner et former des stagiaires en situation de handicap, et de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

Afin que les bénéficiaires de nos formations et bilans de compétences se sentent accueillis avec la plus grande bienveillance et convivialité, DIADEM CORP a sensibilisé tous ses consultants et formateurs sur le sujet du handicap.

Par ailleurs le cabinet a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de bénéficier de ses formations et bilans de compétences : **différents aménagements peuvent être envisagés** en matière de moyens techniques ; d'ajustements pédagogiques et d'animation.

Afin d'échanger sur vos besoins, contactez-nous au moment de votre inscription : notre référent handicap est à votre disposition et vous délivrera un livret d'accueil spécifique vous précisant notre dispositif d'accueil.

5. Organisation pratique

Suite à votre prise de contact pour un projet de bilan de compétences, **une personne de l'équipe vous renseigne** ou vous rappelle afin de répondre à vos questions et clarifier votre demande et vos besoins.

Elle vous oriente ensuite vers un consultant pour un rendez-vous préalable, non facturé et sans engagement.

A l'issue de celui-ci, **le programme détaillé, les modes de financements, le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences, les CGV de DIADEM CORP et le livret d'accueil** vous sont adressés.

Nous vous aiguillons sur les possibilités de prise en charge financière selon votre situation.

Si vous nous confirmez votre souhait **de poursuivre la démarche avec le consultant** rencontré, nous vous **accompagnons dans la mobilisation des enveloppes pour financer ce bilan.**

Dans le cadre d'un bilan de compétences « **hors temps de travail** » non pris en charge par l'employeur, un contrat bipartite est établie entre DIADEM CORP et le bénéficiaire.

Dans le cadre d'un bilan de compétences « **sur le temps de travail** » pris en charge par l'employeur, une convention tripartite est établie entre DIADEM CORP, l'employeur et le bénéficiaire.

L'accompagnement a lieu en distanciel :



Avant le démarrage du bilan, une convocation est adressée au bénéficiaire comprenant le programme détaillé, le planning prévisionnel des rendez-vous, le livret d'accueil, le CV du consultant(e), le règlement intérieur, la charte d'éthique et de déontologie et le guide de prise en main de la plateforme de visioconférence ZOOM.

A l'issue du bilan de compétences, un certificat de réalisation FOAD permettant de justifier la réalisation de l'action est signé par le bénéficiaire, l'employeur (le cas échéant) et l'organisme, les relevés de connexions des visioconférences sont tenus à disposition. Ce certificat est adressé au bénéficiaire et au financeur. En fin de prestation, un document de synthèse signé par les deux parties est remis au bénéficiaire, ainsi qu'une attestation individuelle comprenant les objectifs et le programme de l'action.